

Débat d'orientation budgétaire : approbation des orientations de la lettre de cadrage 2018.

## Conseil d'administration du 3 juillet 2017

### Délibération 2017/07/CA-069

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident des orientations de la lettre de cadrage 2018 suivantes :**

#### **Reconduction des orientations de la lettre de cadrage 2017 :**

- **Maintien du gel AE/CP dans les enveloppes de fonctionnement ;**
- **Renforcement des Virements Anticipés ;**
- **Maintien de l'enveloppe du GEM à 300 k€ (modalités de répartition de la charge : poids des effectifs par composante de l'ensemble des personnels affectés sur le site toulousain) ;**
- **Limitation des CP ouverts sur les Opérations Pluriannuelles (OP) de recherche à 25 M€. ;**
- **Dans les OP hors recherche, ouverture des CP en fonction des capacités d'exécution réelles ;**
- **Hors les PPI qui se terminent sans autofinancement supplémentaire, les opérations pluriannuelles immobilières sont placées dans le PPI du périmètre de l'Unité Budgétaire du Patrimoine et dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Sécurité et d'Immobilier de l'université.**

#### **Nouvelles orientations :**

- **Le respect de l'indicateur sur la CAF nécessite d'envisager un dialogue de gestion renforcé sur les investissements de l'établissement dans le cadre d'une politique visible ;**
- **De façon à améliorer l'exécution budgétaire de 2018, à l'occasion de la préparation du budget initial, les responsables d'UB seront incités à réduire les Centres Financiers de façon à éviter l'accumulation de résultats positifs source de mauvaise exécution. De même, les AE/CP des UB pourront être ouverts pour au moins 10% de la volumétrie globale au niveau N2 de l'UB dans le respect des masses envisagées. La composante les déploiera dans les CF au fur et à mesure des besoins de consommation. Cette technique permettra d'analyser les excédents de fin d'exécution et de procéder à un budget rectificatif final d'ajustement des crédits ouverts ;**

- Les commandes de moins de 800 € constituent environ 80 % des factures hors travaux traitées par l'agence comptable. L'estimation du coût de traitement d'une commande est de 70 €. Un objectif général de diminution du nombre de commande de moins de 800 € d'au moins 10% est donné à chaque ordonnateur. Cette mesure incite au regroupement des achats ;
- Les passages des tarifications de l'université seront regroupés lors du CA de décembre et examinées par le GT Finances.

Toulouse, le 3 juillet 2017  
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35  
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 26  
Nombre de voix défavorables : 1  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0